

DECISION DU 24/06/2016

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE STRASBOURG

N° E16000144 /67

LA PRESIDENTE DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Décision désignation et provision

Vu enregistrée le 24/06/2016, la lettre par laquelle le président du Syndicat Mixte pour le Scot Colmar-Rhin-Vosges demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Projet de Schéma de Cohérence Territoriale Colmar-Rhin-Vosges ;

Vu le code de l'environnement ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Anne WAECHTER est désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Maurice ZIMMERLE est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Le Syndicat Mixte pour le Scot Colmar-Rhin-Vosges versera une provision d'un montant de 600 euros, dans le délai de 1 mois, à la Caisse des dépôts et consignations.

ARTICLE 4 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée à M. le président du Syndicat Mixte pour le Scot Colmar-Rhin-Vosges, à Madame Anne WAECHTER, à Monsieur Maurice ZIMMERLE et à la Caisse des dépôts et consignations.

Fait à Strasbourg, le 24/06/2016

Le Vice-Président



Pascal Devillers